



Indemnisation des astreintes dans la fonction publique hospitalière

Par **wiledoux**, le **24/05/2008** à **05:55**

quel est notre recours en cas de non application par l'hôpital du décret n° 2003-507 du 11 juin 2003 précisant l'indemnisation des astreintes ?

Situation existance depuis 2003 et pas de justification du paiement au rabais de nos heures auprès des services de paie.

que sommes nous en droit de réclamer ?

Y a-t'il des cas de jurisprudence ?

Merci de l'aide que vous pourrez nous apporter